

EN MARCHÉ

VERS L'AUTOGESTION

Pierre YVIN et
la commission ENFANCE INADAPTÉE

Depuis plusieurs années, nous cherchons, enfants et éducateurs, une organisation coopérative, humaine, libératrice et enrichissante. Mais il ne saurait être question de définir un type d'organisation de classe. Chaque année, l'organisation de la classe est différente, car les données de la recherche que sont les enfants, l'éducateur, le milieu scolaire, le milieu familial, le milieu social évoluent elles aussi. Nous ne prétendons pas aujourd'hui avoir répondu à tous les problèmes qui se posent tant au niveau des relations humaines qu'à celui des institutions. Nous espérons que le compte rendu de nos expériences, que vous lirez bientôt, vous incitera à poursuivre la marche en avant vers l'autogestion.

A mon avis, il est indispensable que l'éducateur s'en tienne, dès le début, au principe de l'activité demandée par l'enfant. Ce principe me paraît essentiel pour l'évolution vers l'autogestion.

(P. YVIN)

Faire naître l'amitié en proposant aux enfants des activités qui les conduiront à œuvrer ensemble et libérer l'expression par un climat d'écoute et de compréhension, sont les deux buts premiers que je me fixe.

(J. LE GAL)

Bien sûr, les enfants venant d'une classe traditionnelle, habitués à obéir et à se taire, ne savent pas utiliser à bon escient cette liberté.

Ne commettez pas l'erreur d'accorder sentimentalement trop vite et trop brusquement la liberté à vos élèves. Non seulement parce qu'ils n'y sont pas habitués et risquent fort, en conséquence, d'en faire un mauvais usage, mais parce qu'il faut surtout éviter de considérer la liberté comme une sorte d'entité intellectuelle. Or cette liberté n'existe que dans les livres. On est libre de faire quelque chose ou de ne pas le faire. C'est dans le travail et la vie que l'enfant doit sentir et posséder la liberté. La liberté n'est pas au début. Elle sera l'aboutissement de la nouvelle organisation du travail.

(C. FREINET)

LA MARCHÉ VERS L'AUTO-GESTION

Les étapes nous paraissent être :

- la motivation
- les décisions
- l'application des décisions

I. LA MOTIVATION

L'introduction progressive dans une classe de techniques puissamment motivées (la correspondance, la vie coopérative, les enquêtes, les activités manuelles, etc.) aide à créer une société sans contrainte.

La non-directivité pose pour nous peu de problèmes. Les enfants travaillent sans être forcés, ni poussés. Il nous paraît cependant plus important de savoir comment les enfants sont amenés à utiliser telle ou telle technique et à la pratiquer.

2. LES DECISIONS

Comment un groupe parvient-il à prendre des décisions? Comment décident-ils de leurs activités et comment appliquent-ils les décisions?

a) *Proposer*. Le « maître » et les « élèves » (structure démocratique avec le maître participant) proposent des activités et des institutions. Ces propositions peuvent être faites oralement ou par écrit (sur le journal mural

ou le cahier spécial de propositions). Elles ont lieu pendant le conseil de travail ou le conseil de coopérative, ou à tout moment de la journée quand il s'agit d'une décision urgente à prendre.

b) *Discuter*. Les « élèves » et le « maître » discutent pendant le conseil et pendant l'entretien du matin. La réunion est présidée par un élève, ou exceptionnellement par le maître.

c) *Décider*. Dans les classes de P. Yvin et de J. Le Gal, c'est le groupe (enfants-adulte) qui décide des activités, et des modes d'organisation. Encore faut-il que le système permette à la minorité de s'exprimer et de se réaliser.

Il faut également tenir compte du rôle des leaders qui ont une influence considérable sur leurs camarades. Leurs propositions sont souvent acceptées alors que celles d'autres élèves, plus effacés, sont repoussées.

Il s'agit donc de trouver une solution qui permette, à chacun, de décider seul de ses activités. Chaque décision doit pouvoir être prise d'une manière authentique.

Dans la classe de P. Yvin (2^e trimestre) les enfants proposent les différentes activités, en fonction d'un planning élaboré par le groupe, et qui les aide à choisir.

Rédaction	Opérations	Histoire	Electricité	Musique
Ecriture	Problèmes	Géographie	Coopérative	Théâtre
Lecture	Nombres	Sciences	Télévision	Peinture
Langage	Tables	Travaux prat.	Travaux man.	Menuiserie
Orthographe	Atelier calcul	Educ. phys.	Imprimerie	Enquêtes
Grammaire	Géométrie	Récitation		

Un autre planning affiché en classe rappelle pour chaque discipline les activités possibles. Exemple :

REDACTION :

- *J'écris un texte libre ;*
- *J'invente une histoire, un conte, un poème ;*
- *J'écris à mon correspondant ;*
- *Je rédige l'album ou un compte rendu ;*
- *J'écris un texte sur un sujet proposé par le maître ou un camarade.*

Chaque enfant choisit librement ses activités. Cela ne va pas sans problèmes, car certaines activités nécessitent la présence de tous (gymnastique, télévision...) Sans imposer son point de vue, le maître expose à chacun les conséquences de son choix ; par ex. le groupe ne tolère pas que Daniel poursuive ses expériences d'électricité le matin, à cause du bruit qu'il occasionne ; par contre, il permet à Philippe d'achever la réalisation de son album.

L'expérience prouve qu'à partir d'un choix libre, les enfants peuvent s'adonner aussi bien à des activités intellectuelles que manuelles, et uniquement à des activités scolaires. La création et l'invention ne sont pas permanentes dans la classe, mais ce qui devient permanent (en février) c'est le travail, le travail intelligent et libre parce que librement décidé et voulu. L'éducation trouve dans le travail son moteur essentiel.

Au cours de l'élaboration du plan de travail, les enfants décident ainsi des activités de la matinée et de la soirée. Durant le 2^e trimestre, ils reviennent à un cadre collectif de travail satisfaisant pour tous. La pratique du vote à la majorité tend à

disparaître ; on recherche plutôt l'unanimité.

3. APPLICATION DES DECISIONS

Dans la mesure où les enfants ont choisi librement leurs activités, il n'y a guère de problème pour l'application des décisions ; mais ils éprouvent souvent des difficultés à appliquer le règlement de vie qu'ils se sont tracé. C'est le groupe qui est alors chargé de l'application des décisions, par l'intermédiaire du président de jour, des responsables et aussi du maître.

a) *Le président de jour.* Cette institution évite la directivité contraignante d'un président élu pour une certaine durée.

Outre l'application des décisions, le président de jour dirige les rentrées et les sorties, préside les conseils, remplace le maître quand celui-ci n'est pas disponible, surveille les ateliers, aide les camarades en difficulté.

b) *Les responsables d'activités* (journal scolaire, correspondance, trésorier de la coopérative, enquêtes, lecture, sports, télé...) Ils sont désignés par le groupe en fonction des compétences manifestées.

Pour être responsable à l'atelier imprimerie, il faut satisfaire aux conditions exigées par le groupe : être capable de bien composer, de vérifier les compositeurs des camarades de l'équipe, de savoir préparer le tirage, d'en assurer la bonne exécution, d'être gentil et coopérant.

c) *Le maître.* L'aide qu'il apporte aux responsables d'activités ou au président de jour est fonction de leur maturité intellectuelle, affective et sociale.



Photo M. Paulhiès

d) *Cas où un projet de travail est abandonné.* Le cas peut se produire lorsque surgit un événement intéressant particulièrement la classe. Un travail trop prolongé peut aussi lasser les enfants et les inciter à y renoncer.

Certains peuvent aussi l'abandonner lorsqu'ils sont subitement intéressés par les réalisations d'un camarade ou par une activité nouvelle proposée par le maître à un petit groupe. Cet abandon ne pourra se faire que s'il est toléré par le groupe et s'il ne perturbe pas le déroulement des autres activités. L'organisation du travail reste assez souple pour contenter tout le monde.

e) *Les sanctions*

L'idéal serait de parvenir à les sup-

primer, mais cela ne sera possible que le jour où chacun sera capable de s'autogérer. En attendant, le groupe use de sanctions automatiques : celui qui parle sans arrêt verra son droit de parole retiré pour une certaine durée ; le refus d'obéissance au président de jour peut entraîner une réparation imposée par le groupe ; si la faute est plus grave, il peut y avoir privation de la responsabilité de jour. La sanction peut donner lieu à un travail au bénéfice du groupe, ou bien à l'exclusion temporaire d'un atelier.

L'intervention du maître s'impose peut-être davantage au début de l'année scolaire, mais seulement pour faire appliquer les règles que le groupe s'est données.

4. QUELQUES INSTITUTIONS

a) *L'entretien du matin.* On y apprend à parler et à écouter. Cela se fait autour d'une table ; on livre aux autres un texte, une découverte, un dessin ; on peut y aborder différents thèmes : la naissance d'un petit frère, la bombe atomique, la foire de la ville, les matches de football.

b) *Le conseil de classe ou conseil de travail.* Il peut être proposé par le maître ou par les enfants, et il est animé par le président de jour. On y fait le bilan de la journée et on y prévoit le plan de travail du lendemain. Il permet de prendre conscience de la nécessité d'une organisation du travail et d'un certain équilibre des activités.

La vie de la coopérative et ses activités ont des exigences que savent rappeler à l'occasion les responsables ; durant tout ce trimestre, ces derniers apportent de plus en plus de contribution au fonctionnement de l'institution.

c) *Le conseil de coopérative*

On y fait des projets : sorties, matches, travaux. On y établit un plan pour la semaine, après que chacun ait écrit sur une feuille ses propositions. On discute des réalisations, on établit les règles de vie, on juge les infractions.

Dans sa classe, Jean Le Gal a proposé au départ le Conseil de coopérative. Il se déroule chaque semaine.

Après avoir laissé le groupe à son tâtonnement, il pense qu'il est maintenant assez mûr pour réfléchir sur l'institution elle-même. Il propose quelques questions : Quelles questions vous êtes-vous posées sur le conseil de coopérative ? En faut-il ou non ? Après réflexion, un rapporteur dit les propositions de chaque groupe, et fina-

lement le plan du conseil est adopté :
1°. Bilan de la semaine passée avec présentation des travaux ;

2°. Propositions ;

3°. Plan de travail de la semaine suivante ;

4°. Achats et ventes ;

5°. Tableau mural.

5. ROLE DU MAITRE

a) *En début d'année scolaire,* le maître aide dans l'organisation du travail. Il évite de faire des propositions qui pourraient apparaître comme des ordres allant à l'encontre du climat démocratique qu'il faut créer. Toutefois il peut dès le départ proposer certaines institutions (conseil de travail, conseil de coopérative, président de jour) ou certaines techniques que le groupe pourra expérimenter et progressivement adapter ou transformer.

Il intervient notamment pour rappeler les règles de vie que le groupe a établies. Il fait même preuve de fermeté dans les cas d'agressivité, tout en expliquant le pourquoi de son intervention.

b) *Pendant l'année scolaire,* c'est l'exemple et l'action qui importent le plus. « On n'enseigne pas ce qu'on sait, mais ce qu'on EST » (Jaurès). Le but final est la réussite des enfants ; il faut leur faire confiance et dépasser les erreurs plutôt que de tenter de les corriger.

En ce qui concerne l'organisation matérielle, il serait imprudent de laisser les enfants totalement livrés à eux-mêmes : il suffit de si peu de chose pour arrêter leur première ardeur ! C'est au maître de prévoir le matériel nécessaire ainsi que le renouvellement des techniques dès que faiblit l'intérêt général pour une activité.

Il pratique en toute occasion une pédagogie de réussite ; son aide dis-



crète redonne courage à l'enfant qui serait tenté de renoncer ; ses interventions tendent à valoriser un travail médiocre réalisé par un élève peu doué et à encourager tout effort si petit et modeste qu'il soit.

Dans la mesure où il n'impose pas son point de vue sans consultation préalable du groupe, l'intervention du maître est admise. Il peut sans inconvénient apporter toute information utile (écrire correctement une demande d'emploi ou de renseignements, rédiger une fiche d'état-civil...) sans que le groupe en éprouve un quelconque sentiment de frustration.

6. BILAN ET CONTROLE DES ACTIVITES

Prétendre accrocher un enfant à une activité qui ne l'intéresse pas serait

d'un médiocre profit. Mais si on peut parvenir à l'occuper quelques minutes seulement à un travail, ces courts instants sont bien plus profitables que des heures de conseils ou d'explications.

Si un contrôle sévère est incompatible avec un climat de liberté et de confiance, le maître est toutefois bien placé et qualifié pour évaluer les progrès. L'auto-contrôle peut se pratiquer lorsque les enfants travaillent sur des fiches ou des bandes programmées, mais ils préfèrent parfois le contrôle du maître et s'adressent volontiers à lui.

Dominique me présente le brouillon de sa lettre : « *Regardez tout ce que j'ai écrit ; est-ce que j'ai fait beaucoup de fautes ?* »

Pierre me demande : « *Vous me posez*

des divisions, pour voir si je sais les faire? »

Aucune honte, aucune humiliation à craindre!

Durant les conseils de travail, les enfants confrontent leurs réalisations; ils aiment à faire preuve de leur compétence devant le groupe. Ainsi, pour devenir responsable de la comptabilité, il faut montrer qu'on est capable de faire les comptes de la coopérative...

Tout au long de l'année s'opère un contrôle permanent des connaissances auquel collaborent maître et enfants. Mais il s'agit désormais d'authentiques connaissances acquises de soi-même, par sa propre volonté. Les enfants aiment cette façon démocratique de se faire valoir, d'autant que le travail est chaque fois pour eux occasion de réussite et de joie.

D) CONCLUSIONS

Il ne saurait y avoir d'équivoque au sujet de notre conception du rôle de l'éducateur. Tout autant que le paternalisme ou la manipulation, l'abandon, la neutralité, la passivité de l'adulte sont aussi desséchants. Une pédagogie basée sur notre conception de l'autogestion exige une présence discrète, sensible de l'éducateur, une exceptionnelle présence. Mais nous ne croyons pas qu'il suffise, pour l'adulte, d'être « coopérant » et de permettre aux enfants de gérer un milieu scolaire, octroyé par l'adulte. Parce que nous avons confiance en l'enfant et en l'homme, nous voulons que tout groupe puisse se prendre réellement en charge, et remettre en cause les institutions en vigueur dans ce groupe.

Cela signifie qu'en classe, le groupe ait réellement le pouvoir de décision, et que chaque membre du groupe soit maître de son travail.

Ainsi, suivant le message de Freinet de 1962, (Congrès de Caen): « Nous préparons, non plus des dociles écoliers, mais des hommes qui savent leurs responsabilités, décidés à s'organiser dans le milieu où le sort les a placés, des hommes qui relèvent la tête, regardent en face les choses et les individus, des hommes et des citoyens qui sauront bâtir demain le monde nouveau de liberté, d'efficiency et de paix. »

P. YVIN
et la commission
« Enseignement spécialisé »

A paraître
prochainement

VERS L'AUTOGESTION

dans la collection

Documents de l'ICEM

un fort volume rassemblant
notamment les expériences
de P. Yvin et J. Le Gal

Une souscription sera
lancée incessamment